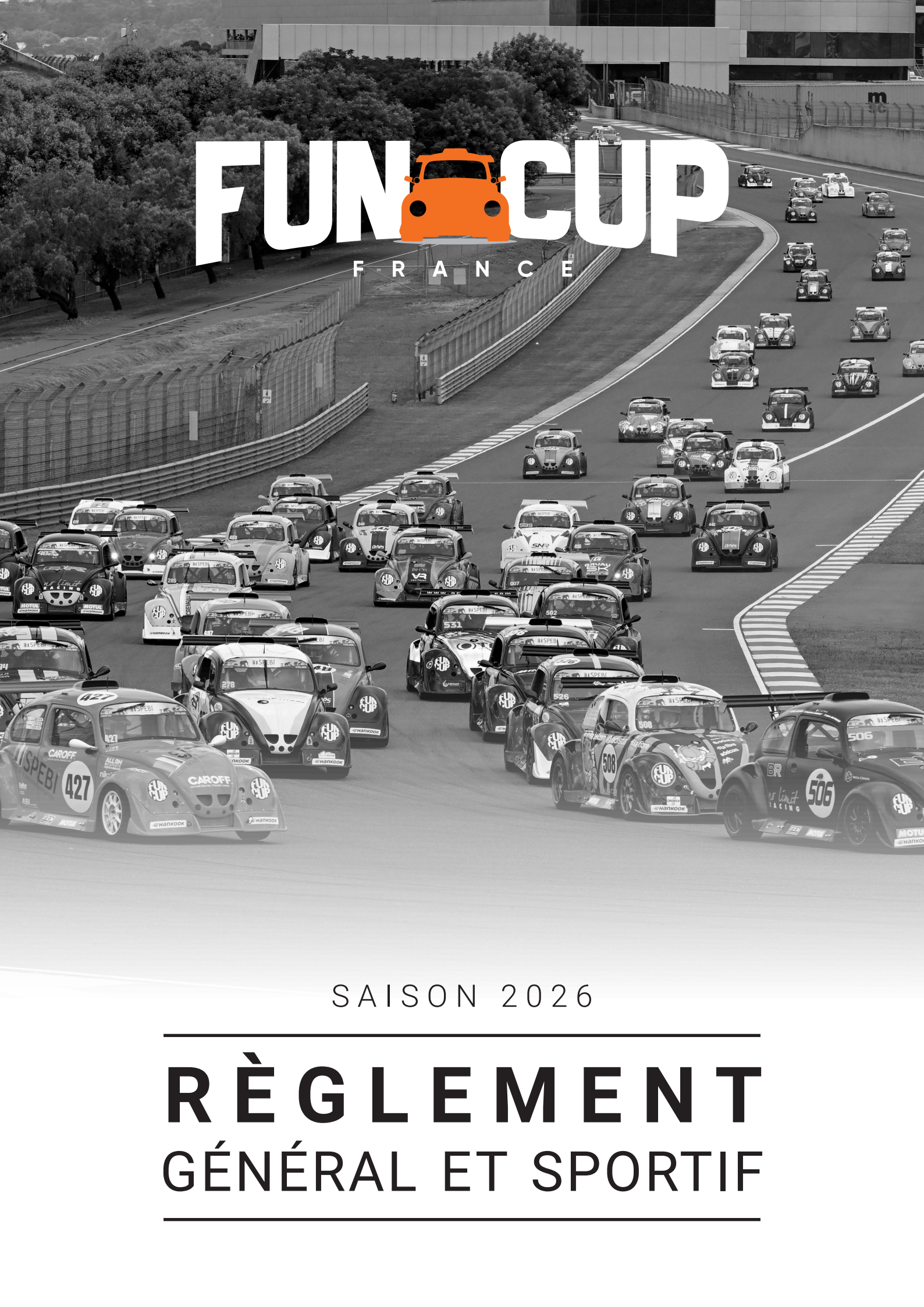




FUN CUP

F R A N C E

SAISON 2026

RÈGLEMENT

GÉNÉRAL ET SPORTIF

Par e-mail

A : Benoît Abdelatif
De : FFSA- Florian Doukhan
Date : vendredi 23 janvier 2026 page(s) : 1

OBJET : FUN CUP SAISON 2026**Niveau d'enregistrement : Circuit**

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

<i>C16-2026 en date du 23 janvier 2026</i>

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- - FUN CUP SAISON 2026 -REGLEMENT GENERAL ET SPORTIF

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

**Florian DOUKHAN**

Chargé de Mission Circuit – FFSA Pôle Sport



- FUN CUP SAISON 2026 - REGLEMENT GENERAL ET SPORTIF

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société M3 est le promoteur et l'organisateur de la Fun Cup 2026, conformément aux prescriptions du code sportif international 2026 de la FIA, aux prescriptions générales FFSA et règlement standard des circuits asphalte, du présent règlement sportif et éventuellement du règlement particulier, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque membre des équipes engagées doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement et de ses annexes.

La société M3 est aussi le fournisseur technique exclusif des pièces détachées homologuées pour la Fun Cup.

M3

ZAC de Bridal - BP 11

19130 OBJAT

Tél. : +33 5 55 25 27 26

Fax : +33 5 55 25 28 37

E-mail : benoitabdelatif.m3@gmail.com

www.funcup.net



Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n°..... en date du

M3 est investi de tous les pouvoirs pour l'organisation de la série d'épreuves.

La Fun Cup 2026 se déroulera sur 5 épreuves :

- 27, 28 et 29 mars : Le Mans
- 10, 11 et 12 avril : Dijon
- 22, 23 et 24 mai : Magny-Cours
- 4, 5 et 6 septembre : Le Castellet
- 16, 17 et 18 octobre : Nogaro

Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications.





ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 INSCRIPTION SUR INVITATION

Les courses de la Fun Cup sont des courses privées, sur invitation. Une invitation donnée en année N n'octroie aucun droit d'invitation en année N+1.

Tous les participants devront impérativement s'acquitter du droit d'inscription auprès de M3 au minimum 15 jours avant la course pour pouvoir prendre la piste.

Les frais d'inscription resteront acquis à M3, même si le participant ne prend pas le départ. Il ne sera accordé aucun remboursement. De même, il ne sera accordé aucun remboursement ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par la Direction de Course ou par M3.

M3 se réserve le droit de refuser toute participation.

Les inscriptions sont personnelles et attribuées intuitu personae, par conséquent elles ne peuvent être cédées ou revendues.

2.2 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES DES PILOTES

Tous les pilotes (sans exception) souhaitant participer aux courses FUN CUP doivent :

PILOTE DE NATIONALITE FRANÇAISE

- soit être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA :
 - Internationale Concurrent Conducteur Auto
 - Nationale Concurrent Conducteur Auto
 - Régionale Concurrent Conducteur Auto
- soit souscrire un Titre de Participation FFSA Régional Circuit auprès de M3 lors des vérifications administratives pour les courses françaises

PILOTE DE NATIONALITE ETRANGÈRE

- soit être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.
- soit souscrire un Titre de Participation Etranger Non Résident auprès de M3 lors des vérifications administratives accompagné d'une assurance facultative individuelle accident pour le week-end.

Dans tous les cas, une visite médicale est obligatoire.

De plus :

- chaque pilote devra s'inscrire sur le portail Fun Racing Cars, afin de remplir et signer les documents en ligne. > <https://portail.funracingcars.com/>

- chaque pilote débutant ou considéré comme tel devra assister aux cours théoriques d'avant chaque course. Ces cours sont obligatoires avant de prendre la piste durant les essais privés ou les essais libres sous peine de ne pas pouvoir prendre le volant ; M3 se réserve le droit discrétionnaire de dispenser un pilote.





Une fois l'ensemble de ces obligations remplies, sans exception possible, le pilote pourra accéder aux essais qualificatifs. Le manquement à l'une d'elles est synonyme d'exclusion.

2.3 ÉQUIPEMENTS DES PILOTES

Le port d'une combinaison, de sous-vêtements, d'un casque, d'un système de retenue frontal de tête, de gants, de chaussures et d'une cagoule, satisfaisant aux normes en vigueur de la FFSA, est obligatoire pendant les essais officiels ou non et les courses. Ceci est valable pour tous les pilotes.

Pour le contrôle de l'équipement obligatoire, chaque pilote devra utiliser et s'enregistrer sur l'application IDD SPORT

2.4 ÉQUIPEMENTS DES MECANICIENS

Le port d'une combinaison n'est pas obligatoire mais est recommandé.

Chaque team est responsable de la tenue adaptée de ses intervenants en Pitlane (pas de short, ni de chaussures ouvertes)

ARTICLE 3 - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

3.1 GÉNÉRALITÉS

Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par épreuve. A tout instant la voiture devra être conforme aux règlements techniques et sportifs en vigueur ainsi qu'au document d'homologation Fun Cup EVO 3 édité par le RACB. (disponible sur demande)

3.2 VOITURES ADMISES

La Fun Cup est réservée exclusivement aux Fun Cup acceptées par M3. Les moteurs sont préparés exclusivement par M3. La Fun Cup est ouverte aux voitures monoplaces et biplaces. Les courses se dérouleront avec un seul pilote à bord, tous les passagers étant formellement interdits sauf durant les essais privés (le passager devant être un pilote inscrit en bonne et due forme à la course).

M3 se réserve le droit de refuser toute voiture.

3.3 CARBURANT - PNEUMATIQUES – ÉQUIPEMENTS

3.3.1 CARBURANT : Tout stockage et manipulation de carburant est formellement interdit sur l'ensemble de chaque site.

Seul le carburant distribué sur place par Team FJ est autorisé. Tout additif est interdit.

3.3.2 PNEUMATIQUES : Les concurrents de la Fun Cup doivent obligatoirement utiliser les pneus fournis par M3 dans les dimensions indiquées dans le règlement technique de la Fun Cup 2026.

3.3.3 TRANSPONDEUR : Les concurrents devront équiper leur voiture d'un transpondeur filaire Protime Elite (possibilité de le commander directement via M3).

3.3.4 OLED : le système OLED ou équivalent est interdit.





3.3.5 RADIO : Les concurrents devront équiper leur voiture et leurs pilotes d'un système radio permettant à la direction de course de communiquer avec les pilotes.

Le matériel à utiliser obligatoirement est celui validé par M3. Le non fonctionnement de la radio sera considéré comme une non-conformité technique. La voiture sera immédiatement arrêtée par un drapeau technique et autorisée à reprendre la piste après remise en conformité. Toute communication radio entre la voiture et son équipe reste interdite sous peine de **disqualification**.

3.3.6 SYSTEME MY LAPS : Le système My Laps Race Link X2 est imposé pour toutes les voitures. Il devra être actif et fonctionnel pendant toute la durée de l'épreuve.

3.3.7 TABLEAU D'AFFICHAGE - NOTIFICATIONS :

L'application WhatsApp est définie comme tableau d'affichage et de communication des décisions par la Directions de Course.

3.4 NUMÉRO DE COURSE

- Les promoteurs et organisateurs attribuent à l'année un numéro par voiture. De principe, le numéro est celui du châssis. Des dérogations peuvent être accordées par M3.
- Les numéros doivent obligatoirement être apposés avant les vérifications techniques et doivent être présents durant toute la durée de l'épreuve. Ils ne sont pas fournis par l'organisateur.
- Ces numéros de course devront être noir (minimum 20 cm de haut et minimum 4cm d'épaisseur de trait) sur un rond blanc de 40 cm de diamètre minimum sur les deux flancs de la voiture, entre les ailes avant et arrière. La police de caractère utilisée sera « Anton regular ».
- Un numéro de course de couleur jaune et de hauteur minimum 7,5 cm devra également être apposé sur le pare-brise en bas à droite ainsi que sur la vitre AR en bas à droite. Ils ne sont pas fournis par l'organisateur.
- Lors d'une épreuve de nuit, les numéros de courses devront être soit éclairés, soit auto-réfléchissants.

ARTICLE 4 - PUBLICITÉ

4.1 Les emplacements suivants sont réservés à la publicité obligatoire de M3 :

- le bandeau de pare-brise
- tout le bas de caisse de la voiture aussi bien sur les flancs que sur le devant et l'arrière sur une hauteur de 15 cm mesurée depuis le bas de la carrosserie
- l'emplacement des phares avant
- les numéros de portières

4.2 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris. Ils seront fournis par M3. Chaque équipage est responsable de la pose de la publicité obligatoire.

4.3 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place tout le week-end.

L'accès de la piste pourra être refusé à toute voiture contrevenant et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à l'épreuve. En cas d'absence d'une ou des publicités lors des





essais, la voiture prendra le départ en fond de grille ; en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.

4.4 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de M3 ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants, sous peine de disqualification.

4.5 La vitre AR devra rester vierge de toute décoration et/ou publicité (hors dérogation M3)

ARTICLE 5 - SITE ET INFRASTRUCTURES

5.1 VOIE DES STANDS

La vitesse est limitée à 50 km/h dans la voie des stands sous peine de pénalités.

La voie des stands est interdite aux accompagnants adultes ou enfants. **Tous les accompagnants doivent rester dans les boxes.** Le mur des stands est interdit aux enfants de - 16 ans.

5.2 STANDS, PADDOCK ET PISTE

Un espace technique sera établi sur les circuits : boxes et arrières de boxes ; l'équipe s'engage à y mettre sa voiture pendant l'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque manche ou épreuve. Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé. Cet espace technique pourra également, suivant le règlement particulier de l'épreuve, être placé sous régime de parc fermé durant certaines périodes.

Aucun travail de mécanique ne sera toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé, sauf autorisation de M3. Tout manquement à ce point du règlement sera passible de disqualification de la course, de la manche ou de l'épreuve.

Lors de chaque épreuve, si la direction de course le souhaite, un parc fermé de 30 minutes sera organisé à l'issue de la course.

Les structures réceptives ou technique, sous quelque forme que ce soit (tente, auvent, etc.) ne pourront être installées qu'après autorisation de M3.

Les boxes devront être rendus vidés, balayés et dans l'état dans lequel les équipes les ont reçus. Tout dommage pourra être refacturé aux équipes.

Selon les circuits, les voitures causant des dommages sur la piste (protection, barrières, ...) pourront être tenu responsable et être facturées des réparations.

Il est interdit de laisser des pneumatiques usagés ou autres déchets encombrants dans les paddocks à la fin des week-end de course. Tout manquement pourra faire l'objet d'une refacturation.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

6.1 HORAIRES

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront consignés dans le règlement particulier de celle-ci.





6.2 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes devront avoir rempli et signé en ligne au préalable les documents sur le portail Fun Racing Cars. Le team manager devra venir récupérer les bracelets pilotes et macarons essais privés avant le roulage de la voiture.

6.3 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Toutes les voitures doivent être présentées au contrôle technique.

6.4 BRIEFING

Tous les pilotes doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée par tous les pilotes présents.

Toute absence au briefing sera passible d'une amende de 150 € selon les prescriptions générales de la FFSA. (Article 7.2.1 Règlementation générale des circuits)

Le briefing devra également être signé électroniquement par tous les pilotes via le portail Fun Racing Cars.

6.5 ESSAIS QUALIFICATIFS

Chaque équipe doit avoir pris part aux essais à raison d'un minimum de 1 tour chronométré par pilote. Le contrôle de la présence du pilote sera vérifié par les commissaires. Sauf dérogation accordée par le Collège des Commissaires Sportifs, après avis du Directeur de Course, tout pilote qui arrive après les séances d'essais ne pourra prendre part à l'épreuve. La durée des essais peut être réajustée par la Direction de Course ou par M3, en fonction des circonstances.

Tout pilote doit porter durant les essais et la course un bracelet délivré par M3 qui lui donne accès aux paddocks, aux stands et à la piste.

La grille de départ sera déterminée par un tirage au sort, à l'exception de la course de Magny-Cours où celle-ci sera déterminée par le classement des essais qualificatifs. Ce tirage au sort sera constitué de plusieurs chapeaux. La constitution de ces chapeaux se fera en tenant compte :

- du nombre total de voitures participant à l'épreuve divisé en deux, trois ou quatre (si des voitures sont obligées de partir en fond de grille et/ou si des teams souhaitent partir en fond de grille, la constitution des chapeaux tiendra compte de cette spécificité
- des chronos réalisés durant les sessions d'essais qualificatifs officiels

Toute dérogation au présent article est laissée à l'appréciation de la direction de course.

Des essais privés payants peuvent être organisés lors des épreuves. Lors de ces essais, les bi-places pourront accueillir des passagers. Les seuls passagers autorisés seront les pilotes qui disputeront la course. Ils devront présenter leur bracelet. Les passagers sont donc interdits en essais officiels et en course.





6.6 COURSES

6.6.1 ÉQUIPAGE : Pendant toutes les épreuves d'endurance, quelle que soit la durée, chaque équipe est composée de minimum deux pilotes et maximum six pilotes.

Peuvent participer à la course, les pilotes inscrits et apparaissant dans la liste officielle des autorisés à participer aux essais qualificatifs.

Un pilote ne peut conduire qu'une seule voiture lors des essais qualificatifs et la course.

6.6.2 CHANGEMENTS DE PILOTE : Un arrêt au stand sera obligatoire et ce dans une fenêtre de temps de 20 minutes, pendant laquelle sera montré le panneau CHANGE. En cas d'arrêt au stand pour quelque raison que ce soit en dehors de ce laps de temps, celui-ci restera d'application.

Il n'est pas obligatoire de passer au moins un fois sous le panneau CHANGE, l'horaire d'ouverture de la fenêtre faisant foi.

L'horaire de fermeture de la fenêtre sera celle indiquée sur les horaires préalablement communiqués par M3. Toute voiture qui passe la ligne d'entrée des stands après l'horaire de fermeture pour effectuer le changement de pilote sera pénalisée.

Le panneau LAST CHANGE est supprimé.

En cas de procédure full course yellow ou safety car, l'horaire de fermeture sera reculée en fonction et l'heure de fermeture sera communiquée sur les écrans de Chronométrage par la Direction de Course

Les doubles relais sont interdits (un même pilote ne peut pas faire deux relais de suite).

Les horaires des fenêtres de changement de pilotes ne changeront pas quelle que soit l'heure effective du départ, sauf indication contraire de la direction de course.

Changements de pilote :

- toutes les 35 minutes pour une épreuve de 3,5 ou 7 heures
- toutes les 40 minutes pour une épreuve de 4 ou 8 heures
- toutes les 60 minutes pour une épreuve de 12 heures

Une voiture qui, pour diverses raisons, se trouve dans la voie des stands cinq minutes avant l'ouverture de la fenêtre de changement de pilote et qui remonte en piste au minimum cinq minutes après l'ouverture de la fenêtre (soit au moins dix minutes à l'arrêt dans la voie des stands) ne doit pas faire un arrêt supplémentaire pendant la fenêtre.

La voiture n'ayant pas respecté le nombre réglementaire d'arrêts subira une pénalité.

6.6.3 PROCÉDURE DE DÉPART : La procédure de mise en grille et de départ sera communiquée au briefing.

Si un pilote a un problème durant le tour de formation, qu'il revienne ou non aux stands, il partira en fond de grille. Si il n'a pas rejoint la grille de départ dans le laps de temps de la procédure de départ, il pourra toutefois prendre le départ depuis la voie des stands, dans le tour de formation mais en gardant sa position de fond de grille.

Dans le cas où la voiture, ne peut rejoindre le tour de formation de la procédure de départ, celle-ci pourra prendre part à la course, depuis la voie des stands, avant le « médical car »,





au départ de la course, soit, après le passage sous le drapeau vert de l'ensemble du plateau des voitures, mais en dernière position.

Le départ de chaque course sera donné « lancé » après un tour de formation derrière la voiture de sécurité.

Celui-ci, sera donné au drapeau vert OU aux feux, présenté par la direction de course. Le positionnement du drapeau vous sera précisé lors du briefing pilote.

Pour rappel, vous ne devez pas **DEPASSER** avant la ligne de chronométrage. Tout dépassement sera considéré comme départ anticipé.

Lors de la mise en grille la voie des stands sera fermée, il est donc interdit de repasser par la voie des stands. Toute voiture rejoignant la voie des stands pendant cette procédure, écoperà d'une pénalité.

6.6.4 OPERATION SAFETY CAR : L'intervention du Safety Car reste une procédure d'urgence. Pour ce faire, les postes de commissaires du circuit présenteront le panneau « SC » pour Safety Car en plus des drapeaux jaunes agités.

Lors d'une opération safety car, **la pitlane l'entrée de la voie des stands** sera fermée pendant au moins un tour afin que le Safety car puisse récupérer la tête de la course. La direction de course préviendra les pilotes de l'ouverture de la pitlane par radio.

L'heure de fermeture de la voie des stands sera l'heure du déclenchement de la procédure SC. Une voiture engagée dans la voie de décélération de la voie des stands au moment du déclenchement sera considérée entrée dans la voie des stands. **La ligne de référence sera la ligne de SC 1.** Tous les autres cas seront vérifiés par la vidéo. La voie des stands restera ouverte pour des raisons de sécurité pour des voitures ayant des problèmes techniques. **Une voiture effectuant un arrêt d'urgence sous SC alors que l'entrée de la voie des stands est fermée devra perdre au minimum un tour.**

6.6.5 ARRIVÉE : La durée des épreuves peut être réajustée par la direction de course en fonction des circonstances. Tous les teams en seront informés par le Directeur de Course.

Le drapeau à damier sera donné sur la ligne d'arrivée dès que la première voiture aura parcouru toute la durée de l'épreuve. La voiture gagnante doit franchir la ligne d'arrivée sur la piste. Le dernier tour du leader doit être accompli en moins de 15 minutes.

Si un comptage des tours est officiellement réalisé par télémétrie, aucune réclamation ne sera possible et les équipes seront responsables du **boîtier électronique transpondeur** placé dans leur voiture. Dans ce cas, seuls les tours comptabilisés électroniquement seront pris en compte.

6.6.6 ARRET DE LA COURSE ET IMPLICATIONS :

Toutes les voitures sont classées, quelle que soit la distance parcourue.

Toutes les voitures en panne sur le circuit et/ou accidentées, dans la mesure des possibilités de la Direction de Course, seront rapatriées au stand et pourront poursuivre la course.

Si, pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

- aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus
- la moitié des points sera attribuée si 25 à 75% de la durée ont été parcourus
- tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus





- si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et M3 en décident ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours.

En cas d'interruption au drapeau rouge, les voitures doivent venir se positionner sur la ligne de départ sauf indication contraire de la direction de course.

Il est interdit de passer à la station sauf indication contraire de la direction de course.

La grille de départ de la deuxième partie de course sera établie en fonction du classement du dernier tour avant l'interruption de la première manche.

La course repartira selon les prescriptions générales des circuits de la FFSA (Procédure Drapeau Rouge)

PS : Que la course soit initialement organisée en une ou plusieurs manches, le même système de calcul des points est d'application.

Si le signal de fin de course est donné pour quelque raison que ce soit avant que la voiture de tête n'ait parcouru toute la durée de la course, la course sera considérée comme terminée au moment où la voiture de tête aura franchi la ligne pour la dernière fois avant que le signal n'ait été donné. Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

En cas de coupure électrique générale sur le circuit, hors de la responsabilité de l'organisation, impliquant une interruption momentanée de la course, le classement retenu sera celui de dernier tour comptabilisé. Servant ainsi de base pour une relance ou un classement définitif au cas où la course serait totalement interrompue. Aucun tour ou temps ne sera décompté ou rajouté.

6.6.7 SIGNIFICATIONS DES DRAPEAUX : (Appendix H du Code Sportif International FIA)

La réglementation en matière de drapeaux est identique à celle des courses homologuées par la FIA. Il est du devoir des pilotes de s'en informer avant la course. Pour en prendre connaissance, il faut se référer à l'annuaire FIA. Nul n'est censé ignorer les règles.

6.6.8 ARRÊTS AUX STANDS :

Les changements de pilotes s'effectuent UNIQUEMENT dans la zone des stands, seul le changement de pilote est autorisé pendant l'arrêt de la voiture, le pilote sortant et/ou entrant peut se faire aider par deux personnes lors de cette opération.

Toute intervention mécanique, même mineure est interdite dans la voie des stands sous peine de sanctions. La voiture devra être rentrée dans son stand en marche arrière **poussée et moteur éteint.**

Chaque pilote qui se présente à son stand est obligé de couper le moteur de sa voiture. Il est interdit pour le pilote de détacher son harnais avant l'arrêt complet de la voiture sous peine de sanctions.

Une voiture ne peut reculer que moteur coupé.





Tout ravitaillement en carburant ne pourra s'effectuer que dans la zone spéciale prévue à cet effet : la voiture s'arrête à l'endroit prévu, le pilote stoppe le moteur et à ce moment là seulement, le préposé au ravitaillement essence peut intervenir. Ce préposé doit être un membre de l'équipe Team FJ, seul habilité à procéder aux ravitaillements en essence.

AUCUNE autre intervention sur la voiture n'est permise pendant le ravitaillement en essence. La présence d'un membre de l'équipe n'est pas autorisée.

Tous les dysfonctionnements dans le cadre du ravitaillement sont considérés comme des faits de courses et ne pourront faire l'objet d'un correctif.
La direction de course se réserve seule le droit d'y déroger.

Avant que la voiture ne quitte son stand, les harnais de sécurité et le casque doivent être attachés en bonne et due forme.

Un maximum de quatre mécaniciens est autorisé à travailler ensemble sur une voiture lors d'un arrêt au stand.

Le team est responsable du départ de la voiture et doit la relâcher en toute sécurité sans couper la route à une voiture circulant déjà dans la fast-lane, sous peine de sanction. Pour des raisons de sécurité, le pilote doit maîtriser son départ depuis son stand. Toute conduite jugée dangereuse pourra être sanctionnée.

6.6.10 DIVERS :

Tous les cas non repris dans le présent règlement et le règlement particulier de l'épreuve seront tranchés par M3.

Toute contestation relative à l'application du règlement sportif sera soumise à M3 mais ne peut être tranchée par ce dernier. M3 n'est pas habilité à modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par un addendum au tableau d'affichage officiel. Toute modification du règlement sportif doit figurer sur un additif présenté et visé par la FFSA.

Il n'est accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par le Collège des Commissaires Sportifs.

Il est de la responsabilité du chef de team que chaque membre de son équipe (pilote, technicien ou accompagnateur) suive les réglementations en vigueur, se conforme au présent règlement et tout autre règlement particulier, et adopte à tout moment un comportement en concordance avec l'esprit de la Fun Cup voulu par M3. Faute de quoi des sanctions pourront être prises à l'encontre de la voiture, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le règlement de bonne conduite devra être signé en ligne par chaque pilote avant chaque course sur le portail FRC.





ARTICLE 7 - PÉNALITÉS

L'ensemble des pénalités sont à la discrétion de la direction de course et/ou du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8 - DIFFÉRENDS SPORTIFS

8.1 Les pilotes et les concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. La direction sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, sa décision est sans appel et est prise en concertation avec le promoteur.

Seules les pénalités de drive through, stop and go, recul de place sur la grille etc... ne sont pas susceptibles d'appel ou de réclamations.

8.2 Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, pour régler un différend au niveau sportif ou différend trouvant sa cause dans une question sportive, ne peuvent en aucun cas s'adresser aux Juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

8.3 Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur exonère M3, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés, M3.

8.4 Acceptation des risques et limitation de responsabilité

Le concurrent et/ou l'équipe reconnaît que la participation à une épreuve de sport automobile comporte des risques importants pouvant entraîner des dommages matériels, corporels ou immatériels.

En acceptant de participer à l'épreuve, le concurrent et/ou l'équipe accepte les risques normaux et prévisibles inhérents à cette activité et renonce à toute réclamation à l'encontre de l'organisateur, de ses dirigeants, représentants et préposés, pour les dommages résultant exclusivement de la réalisation de ces risques, dans les limites autorisées par la loi.

Aucune disposition du présent article n'a pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de l'organisateur en cas de faute lourde, faute intentionnelle ou manquement aux règles de sécurité applicables.





ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1 CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR COURSE

Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

9.2 ATTRIBUTION DES POINTS

A l'issue des courses de la série, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur obtiendra 100 points, quel que soit le nombre de participants au départ de l'épreuve
- le deuxième obtiendra (100 - 5)
- le troisième (100 - 7), le quatrième (100 - 9), le cinquième (100 - 11), le sixième (100 - 12), etc. jusqu'à la dernière équipe classée

Classement	Points
1er	100
2e	95
3e	93
4e	91
5e	89
6e	88
7e	87
8e	86
Etc	Etc

9.3 CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA SAISON ET CLASSEMENT CORPORATE

Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par une voiture sur toutes les épreuves de la saison, moins le plus mauvais résultat (joker) des courses auxquelles la voiture à participer. Pour bénéficier de ce joker et ainsi être éligible au classement général final, il faut que la voiture soit inscrite sur l'ensemble de la saison et ait pris le départ de chacune des épreuves, sauf cas particulier étudié par M3.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2ème place puis de 3ème place, etc.

